



Facture SMUR 2012 adressé au patient

Par **bran**, le **11/08/2014** à **18:53**

Bonsoir, en 2012 mon fils malade a été transporté par smur a l'hôpital avec hospitalisation. 2 ans après je recois une facture de la part de l'hôpital pour payer 520 euros c'est a dire 35% de la facture totale du transport Smur.j'ai envoyé une lettre recommandé au directeur de l'hopital avec des arguments pour ne pas payer la facture, arguments que j'ai trouvé sur le site ameli.fr mais pas de reponse depuis plus d'un mois.Sur le verso de la facture est noté que je peux faire un recours gracieux auprès du directeur de l'hopital et l'absence de reponse pendant 2 mois vaut decision de rejet. Pouvez vous me dire si une lettre simple comme j'ai faite est suffisante et s'il y a d'aures moyens pour eviter de payer cette facture en sachant que le service financier de l'hopital m'informe que je peux avoir des majorations et que apres je vais me trouvé au tribunal.

Merci si vous pouvez m'aides. j'ai decouvert que ma mutuelle ne prend pas en charge le transport.